



REFUSER UNE TABLE avec livraison-montage

Par **Goudemand Christine**, le **20/04/2017** à **22:05**

Bonjour,

Suite à l'achat d'une salle à manger le 24/3 avec livraison montage du magasin (prestataire) le 2/4, la table n'a pas pu être montée (pb pièces+visserie). Ce 18/4 on me l'a enfin complétée et montée. J'ai signé un papier à 14h et suis partie au travail. Au retour à 19h j'ai constaté des problèmes de montage et j'ai prévenu le magasin par tél + mail. J'y suis passée le 19/4.

Le magasin me propose de venir tout remonter correctement (soit 16 trous à faire sous le plateau pour replacer les rails mal placés qui empêchent la butée de sûreté des rallonges) et la moitié des vis de fixation de la table à enlever et remplacer car les pas de vis sont "foirés").

Puis-je refuser la table et demander une neuve car je considère qu'elle est fragilisée par le dévissage/revissage et abîmée par les trous? Cela peut-il être considéré comme un vice caché (de montage)?

De plus les rallonges notées à 40cm sur le bon de commande ne font que 38.7cm...

Merci pour votre aide.